

ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

dépendance Question écrite n° 36319

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes âgées et de l'autonomie, sur les propositions exprimées dans le rapport de l'IGAS relatif à « la mise en œuvre des projets pilotes ». L'accent est mis sur la nécessité d'encourager les différents professionnels impliqués dans la prise en charge des personnes âgées sur l'ensemble du territoire à suivre, dans le cadre du développement professionnel continu pluri professionnel, une formation leur permettant d'adapter leurs pratiques professionnelles à la logique de parcours des personnes âgées en risque de perte d'autonomie. Le rapporteur suggère la formation au repérage et à la prévention des facteurs de risque d'hospitalisation des personnes âgées, à l'éducation thérapeutique et à la prescription médicamenteuse du sujet âgé. En outre, il souligne l'importance d'une formation à la coordination des acteurs, à l'optimisation des relations entre la ville et l'hôpital, à la maîtrise des systèmes d'informations et à la rédaction de documents de synthèse dans une logique de parcours. Il la remercie de bien vouloir faire parvenir son avis à ce sujet.

Texte de la réponse

La ministre des affaires sociales et la ministre déléguée chargée des personnes âgées et de l'autonomie ont étudié avec la plus grande attention les propositions exprimées dans le rapport d'évaluation et de recommandation des professeurs Ankri et Van Broeckhoven sur le plan Alzheimer 2008-2012. Les ministres ont décidé de mettre en place des groupes de travail destinés à analyser ces propositions, en élargissant le champ à l'ensemble des maladies neuro-dégénératives. Ces groupes ainsi qu'un comité de concertation travaillent actuellement, et permettront d'élaborer un plan relatif aux maladies neuro-dégénératives. Les axes identifiés rejoignent les propositions du rapport d'évaluation mentionné. Ils viseront à améliorer le diagnostic et la prise en charge précoce des affections, de mieux répondre aux besoins des personnes à chaque étape de la maladie et sur tout le territoire, d'adapter la société et la cité, et accompagner l'évolution des pratiques, dans une démarche respectueuse d'éthique, de qualité et de bientraitance, et enfin de développer et de structurer la recherche.

Données clés

Auteur: M. Denis Jacquat

Circonscription: Moselle (2e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 36319 Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : Personnes âgées et autonomie **Ministère attributaire :** Personnes âgées et autonomie

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 27 août 2013, page 8942 Réponse publiée au JO le : 1er avril 2014, page 3060